



**Fédération des Activités Postales
et des Télécommunications**

25 rue des Envierges

75020 PARIS

01 44 62 12 00

<http://www.sudptt.org/>

sudptt@sudptt.fr

Monsieur Yves Desjacques,
Directeur des Ressources Humaines du
Groupe La Poste
9 Rue du Colonel Pierre Avia
75757 Paris Cedex

A Paris,
le 26 octobre 2018,

Monsieur le Directeur,

La loi de finance du 30 décembre 2017 prévoyait la réintroduction du jour de carence pour les fonctionnaires.

A l'occasion des négociations relatives aux mesures salariales, vous vous êtes engagé à compenser ce jour de carence uniquement pour l'année 2018. Nous vous avons alors exprimé nos réserves à traiter ce sujet en même temps que les mesures salariales, et à proposer une mesure uniquement pour une année. A titre d'exemple, l'entreprise Orange s'est engagée à compenser de manière pérenne ce jour de carence.

Cette année se termine, les fonctionnaires s'interrogent et nous aussi.
Qu'en sera-t-il de la compensation du jour de carence pour l'année 2019, et pour les suivantes ?

Dans l'attente de vous lire,

Soyez assuré, Monsieur le Directeur, de notre parfaite considération.

Pour la Fédération Sud PTT
Marie Vairon